



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000963

**Séance du lundi 21 décembre 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironne : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

**Étaient absents :** Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chernaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL Franois : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

**Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

**Mandataires :** E.SASSARD, C.TISSIER, J.J. DEMONET, H.AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

**Objet :** Participation de la CAGB au MIPIM 2010

## Participation de la CAGB au MIPIM 2010

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
A inscrire au BP 2010 et PPIF 2010/2014 « Promotion économique »	Montant BP 2010 : 100 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 40 000 €
Sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014	

### Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation du Grand Besançon au prochain Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM), qui se déroulera du 16 au 19 mars 2010 à Cannes. Comme pour les éditions précédentes, le Grand Besançon sera présent sur un stand commun aux Villes et Agglomérations de la Métropole Rhin-Rhône. Le coût prévisionnel de cette participation est estimé à 40 000 € par agglomération, à verser à la Communauté d'agglomération de Mulhouse sud Alsace (CAMSA) qui assurera la maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Métropole.

Par délibération du 25 mars 2005, le Conseil de Communauté a décidé son adhésion à l'association du réseau métropolitain Rhin Rhône.

Le projet, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Montceau, Neuchâtel ainsi que par l'association Trinationale de Bâle, a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui il appartient à tous ces acteurs d'engager les actions qui permettent de donner corps à cet espace en devenir.

Il convient de rappeler que le fil rouge qui anime le projet commun entre ces collectivités est constitué par la mise en service de la LGV Rhin-Rhône en 2011 qui devra accroître et de favoriser l'attractivité de notre territoire, aussi bien vis à vis des emplois et fonctions urbaines supérieures que des entreprises.

L'espace métropolitain est en devenir et doit poursuivre ses efforts pour une meilleure identification et notoriété au delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est la raison qui a conduit les représentants des 7 agglomérations qui forment la Métropole Rhin-Rhône : Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Montceau et Dijon d'engager une action de notoriété complémentaire à l'action du réseau, destinée à valoriser leurs différentes offres immobilières et foncières.

La participation de la Métropole Rhin Rhône au Salon du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) en 2009, qui rassemble des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, a été jugée largement positive.

C'est à ce titre que le réseau métropolitain a décidé de renouveler sa présence au Salon du MIPIM à Cannes du 16 au 19 mars 2010, en y louant un espace d'exposition. Les villes et agglomérations de Dijon, Montbéliard, Belfort et Mulhouse y participeront.

Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération soit portée, comme pour 2009, par la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) et fasse l'objet d'une convention avec les différents partenaires.

Dans ce cadre, le Grand Besançon élabore ses supports de communication.

Le coût total de cette présence est plafonné à 40 000 € par territoire participant.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF :**

- **approuve la participation du Grand Besançon au MIPIM 2010 dans les termes ci-dessus exposés,**
- **approuve la participation financière du Grand Besançon à l'opération pour un montant plafonné à 40 000 €,**
- **décide de la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement, aux frais réels, des élus et fonctionnaires qui représenteront le Grand Besançon,**
- **confie la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la CAMSA,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ



Reçu le 23 DEC. 2009

**CONVENTION DE FINANCEMENT**  
**de la participation**  
**au « Marché International des Professionnels de l'Immobilier »**  
**du 16 au 19 mars 2009 à CANNES**

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace dont le siège est à Mulhouse, 2 rue Pierre et Marie Curie, BP 90019, 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Président Monsieur Jo SPIEGEL, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date .....

et

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon, La City, représentée par son Président Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en exécution d'une délibération du Conseil de communauté en date du .....

Exposent ce qui suit :

**PREAMBULE**

Le conseil d'administration de l'association du réseau métropolitain Rhin Rhône a décidé de reconduire la présence de la Métropole Rhin Rhône au salon MIPIM 2010 en y organisant un stand. A ce jour, les territoires et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, ont confirmé leur participation.

Le projet de Métropole Rhin-Rhône, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon auxquelles se sont joints l'agglomération du Grand-Chalon, la communauté urbaine du Creusot-Monceau, l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle et le Rôseau Urbain Neuchâtelois, a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui, ces acteurs travaillent à la réalisation concrète de projets et d'actions qui permettent de donner corps à cet espace en construction.

L'espace métropolitain est en devenir et se doit de conforter sa notoriété au-delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire et souhaitable aux élus de poursuivre les actions permettant de corriger cette perception dans la durée.

C'est à ce titre que la Métropole Rhin Rhône a décidé de participer au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), qui se déroule à Cannes en mars de chaque année et rassemble les grandes collectivités ou les métropoles européennes et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant un espace d'exposition de 59,4 m<sup>2</sup>.

Fort du succès de l'édition 2009, il a été décidé de reconduire l'identité de la Métropole Rhin Rhône en l'appuyant tout particulièrement sur la notoriété des territoires et villes qui la constituent.

D'un commun accord, les collectivités participantes conviennent de confier à la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), l'organisation de l'ensemble de l'opération pour le compte des territoires collectivement présents au MIPIM selon les modalités définies dans la présente convention.

## **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour but de définir les conditions de financement de la participation des territoires au salon MIPIM qui se tiendra à CANNES du 16 au 19 mars 2010. La CAMSA est chargée de la réalisation de l'espace d'exposition et de l'organisation matérielle des événements communs sur place pour le compte des territoires.

Des conventions bilatérales seront signées par le Président de la CAMSA avec le représentant mandaté par les territoires participants.

## **Article 2 - Conditions financières, acompte et modalités de règlement**

Le total de cette présence est plafonné à 40 000 €.

La CAGB confirme sa participation et acquitte directement sa quote-part de la location du stand auprès de l'organisateur Reed Midem dans les délais fixés par celui-ci.

La CAGB prend par ailleurs en charge les démarches ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement liés à sa propre représentation.

La CAMSA supportera, pour le compte de l'ensemble des participants, les charges liées la réalisation de l'espace d'exposition et à l'organisation matérielle des événements communs sur place.

Les frais communs supportés par la CAMSA feront l'objet d'une répartition entre les partenaires, c'est-à-dire, les villes de Mulhouse, Belfort, Montbéliard et Dijon, ainsi que les agglomérations du Grand-Chalon et du Grand Besançon, la communauté urbaine du Creusot-Montceau, l'Eurodistrict Trinational de Bâle et le Réseau Urbain Neuchâtelois.

## **Article 3 - Nature et justification des dépenses**

La CAMSA adressera à l'issue de la tenue du salon un titre de recettes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, avec à l'appui le décompte et les copies des factures acquittées. Le signataire s'engage à mandater le solde de sa quote-part dans les 30 jours à compter de la réception des pièces justificatives, sur le compte n°30001/00581/C6840000000/16.

## **Article 4 - Durée**

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à la CAMSA.

Fait à Mulhouse, en 3 exemplaires originaux, le .....

Le Président  
Communauté d'Agglomération  
Mulhouse Sud Alsace

Jo SPIEGEL

Le Président de la  
de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET